

## VOUS ÊTES DÉSORMAIS AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE?

- En tant que **nouveau personnel fonctionnaire** (titulaire, stagiaire) **ou Assistant d'Éducation,** votre assurance maladie obligatoire est gérée par le centre de Sécurité sociale MGEN.
- En tant que **nouveau personnel contractuel** (AESH, professeur, professeur alternant...), votre assurance maladie obligatoire peut être gérée par le centre de Sécurité sociale MGEN, selon dispositions départementales.

MGEN vous accompagne pour réaliser votre rattachement et répondre à toutes vos questions



## https://www.mgen.fr/affiliation





dites « RDV Rentrée »



Retrouvez toutes nos sections départementales :



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3, square Max Hymans 75748 PARIS CEDEX 15.

RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE, Union d'assistance soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 444 269 682 – Siège social : 46, rue du Moulin – CS 32427 44124 VERTOU CEDEX.

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent aux Statuts et Règlements mutualistes MGEN.